



Convention sur les armes à sous-munitions

1^{ère} réunion préparatoire à la Conférence d'examen (Genève, 5 février 2015)

*Intervention prononcée par M. Louis Riquet,
Représentant permanent adjoint auprès de la Conférence du Désarmement*

Questions financières (Point 10 de l'ordre du jour)

Madame la Présidente désignée,

Je vous remercie, ainsi que les coordinateurs du Liban et des Pays-Bas, pour le travail de synthèse réalisé sur la question du financement de l'unité d'appui à la mise en œuvre de notre Convention. Nous arrivons bientôt à la première conférence d'examen sans être parvenus à un consensus sur cette question, malgré des discussions approfondies à chacune de nos rencontres. Il nous reste encore six mois pour trouver un accord.

La solution la plus simple et la plus évidente, à laquelle mon pays aurait tendance à recourir, est de constater l'absence de consensus et d'adopter la seule option envisageable dans ces conditions : laisser chaque Etat contribuer en fonction de ses capacités, sur une base volontaire. Nous estimons en effet qu'il deviendra bientôt vain de continuer à discuter chaque année de ce sujet au lieu de consacrer notre temps à traiter des questions de fond portant sur une meilleure mise en œuvre de notre Convention.

Néanmoins, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, la France est disposée à aborder le sujet dans un esprit constructif pour tenter d'atteindre une solution consensuelle. J'essaierai donc de répondre aux deux questions posées dans le non-papier présenté par les coordinateurs :

1. Comment rendre un modèle de contributions obligatoires acceptable pour des Etats qui ne peuvent l'accepter pour des raisons juridiques ?

La réponse est malheureusement dans la question : les contraintes de niveau constitutionnel qui nous empêchent d'accepter un mécanisme de contributions non prévu par une Convention dûment ratifiée par le Parlement, ne peuvent pas être levées. Trouver un subterfuge de contournement de cette règle nous exposerait à le voir remis en cause par notre justice constitutionnelle et ne serait donc d'aucune utilité pour la prévisibilité tant recherchée de nos financements. En raison de ces contraintes, la seule solution juridiquement sûre serait, pour la France, d'adopter une modification formelle de la Convention afin de la faire repasser devant le Parlement, mais c'est une procédure extrêmement lourde qui ne semble pas justifiée au regard des enjeux actuels.

2. Comment rendre un modèle de contributions volontaires prévisible et durable ?

La réflexion sur ce sujet me semble plus utile et susceptible d'aboutir à une solution acceptable. Je me permettrais de rappeler la proposition française de "contributions recommandées" qui nous semble répondre aux exigences de prévisibilité et durabilité. Ces contributions seraient calculées sur la base des quotes-parts des Nations Unies ajustées au nombre d'Etats parties à la Convention, au même titre que le seraient des contributions obligatoires. Il s'agirait d'une incitation

politique forte que les Etats seraient encouragés à suivre. Toutefois, à la différence d'un système pleinement obligatoire, un Etat pourrait s'écarter de la recommandation en cas de difficultés financières graves ou encore en cas de dérapage injustifié du budget de l'unité d'appui.

Ce mode de financement n'exclut pas par ailleurs que nous le combinions avec d'autres propositions avancées par certains Etats. Ainsi, nous pourrions faire une différence entre le fonctionnement de base, qui serait financé par lesdites contributions recommandées, et le coût des interventions, qui pourrait être pris en charge par des contributions volontaires supplémentaires.

Je souhaiterais enfin souligner qu'un accord sur le financement de l'unité d'appui à la mise en oeuvre ne peut intervenir indépendamment d'une discussion sur le mode de fonctionnement général de notre Convention (sur lequel je suis intervenu ce matin) et sur le coût de cette unité : la transparence, l'optimisation et la rationalisation des coûts sont essentiels. A cet égard, nous estimons que les coûts proposés dans le non-papier des coordinateurs, et notamment la masse salariale, nous paraissent élevés pour une petite structure telle que celle qui est envisagée.

J'espère que ces éléments nous permettront d'avancer dans notre réflexion commune.

Je vous remercie.